



## Plafonds des avantages relatifs au logement payés dans les zones visées par règlement

### Changements pour 2017

#### Message aux employeurs

Les renseignements suivants sont une mise à jour des plafonds prévus pour les loyers et les services publics en 2017.

Pour une liste des collectivités admissibles dans les zones visées par règlements, allez à [arc.gc.ca/habitantsregionseloignees](http://arc.gc.ca/habitantsregionseloignees). Sur cette page, cliquez sur « Déductions pour les habitants de régions éloignées », puis sur « Endroits situés dans les zones visées par règlements ». Pour savoir comment calculer et déclarer des avantages, consultez le guide T4130, *Guide de l'employeur – Avantages et allocations imposables*. Vous pouvez vous procurer des formulaires ou des publications en allant à [arc.gc.ca/formulaires](http://arc.gc.ca/formulaires) ou en composant le 1-800-959-7775.

#### Plafonds des avantages relatifs au logement

Nous avons augmenté, au besoin et selon l'indice des prix à la consommation, les plafonds prévus pour les loyers et services publics dans les zones visées par règlement sans marché locatif. Utilisez les plafonds indiqués ci-dessous pour déterminer la valeur maximum de l'avantage relatif au logement que vous déclarez pour les employés dans ces zones.

##### ■ Logement collectif

Un logement collectif signifie un pavillon-dortoir, une maison de chambres ou un dortoir et exclut tout logement décrit dans les catégories « Appartement et duplex » ou « Maison et roulotte ».

2017 – 191 \$ par mois

2016 – 188 \$ par mois

##### ■ Appartement et duplex

Un appartement ou un duplex comprend un triplex ou d'autres immeubles à logements multiples et exclut une maison jumelée, une maison en rangée ou un logement similaire, ou un logement décrit dans les catégories « Logement collectif » ou « Maison et roulotte ».

2017 – 515 \$ par mois, loyer seulement

– 250 \$ par mois, services publics seulement

– 765 \$ par mois, loyer et services publics

2016 – 508 \$ par mois, loyer seulement

– 247 \$ par mois, services publics seulement

– 755 \$ par mois, loyer et services publics

##### ■ Maison et roulotte

Une maison ou une roulotte comprend une maison isolée, une maison jumelée ou une maison en rangée, une roulotte, et exclut tout logement décrit les catégories « Logement collectif » ou « Appartement et duplex ».

2017 – 862 \$ par mois, loyer seulement

– 381 \$ par mois, services publics seulement

– 1 243 \$ par mois, loyer et services publics

2016 – 850 \$ par mois, loyer seulement

– 376 \$ par mois, services publics seulement

– 1 225 \$ par mois, loyer et services publics